



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir

Question écrite n° 94007

Texte de la question

M. Pascal Popelin interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les premiers bilans d'étape pouvant être dressés s'agissant de la mise en œuvre du dispositif des emplois d'avenir. Les premiers contrats s'inscrivant dans le cadre de cette mesure qui traduisait un engagement présidentiel ont été signés au mois de novembre 2012 et leur nombre devait atteindre 150 000 d'ici la fin de ce quinquennat. Si cet objectif chiffré a pu très vite être tenu, il ne serait pas inintéressant, en parallèle, de disposer des résultats obtenus en matière d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié de ce type d'emploi, ainsi que des bénéfices qu'ils ont pu en tirer en matière de qualification, de compétences et d'acquis. Il souhaiterait également connaître la part de ces emplois conclus sur la base d'un contrat à durée indéterminée et de ceux signés en contrat à durée déterminée. Il souhaiterait enfin que lui soit indiqué le nombre de bénéficiaires de ces emplois d'avenir en CDD ayant obtenu au terme de leur contrat un emploi durable.

Texte de la réponse

La création des emplois d'avenir (EAV) est la traduction de la très forte priorité que le Gouvernement souhaite accorder à la jeunesse, en particulier pour l'accès à l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés. Il se fixe comme objectif d'améliorer l'insertion professionnelle de ces jeunes en leur offrant une qualification et une situation d'emploi. Les emplois d'avenir ont été conçus et déployés dans un souci constant de qualité des parcours pour assurer la réussite des sorties des jeunes vers l'emploi. Depuis le lancement des emplois d'avenir le 1er novembre 2012, 276 818 EAV ont été conclus au 30 avril 2016. 44% des recrutements reposent sur des contrats longs : 19,5 % sont des CDI et 24,5 % sont des CDD de 3 ans ; la durée moyenne d'un emploi d'avenir est de 20,3 mois. Tous les jeunes recrutés en emplois d'avenir bénéficient d'au moins un engagement de formation. Au 31 mars 2016, 77 % d'entre eux ont au moins un engagement formation réalisé ou en cours de réalisation dont 30 % portent sur une formation qualifiante. 55,5 % de ces jeunes ont réalisé cette formation qualifiante ou sont en cours de réalisation. Les parcours en emplois d'avenir étant longs, il faut donc attendre pour disposer d'un recul suffisant pour une analyse pertinente du taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du dispositif. Les premières sorties d'emplois d'avenir que l'on peut observer ne sont pas représentatives de ces parcours, car elles concernent des contrats qui ont fait l'objet d'une rupture précoce, ou de contrats d'une durée d'un an, contrats qui ne permettent souvent pas de mettre en place le volet formation qui est l'un des atouts majeurs de ce dispositif. Une évaluation fiable du dispositif ne pourra intervenir que lorsqu'un nombre suffisant de contrats de 3 ans sera arrivé à échéance, à partir de l'année 2016. Les résultats portant sur ces sortants seront disponibles à partir du début de l'année 2017 et feront l'objet d'une analyse par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) dans le courant de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94007

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2016

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2139

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8226